



## MUNICIPALITE

### Préavis 2016–2021 / N° 11

#### Projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré

Rolle, le 29 septembre 2016

#### AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à adopter la proposition que lui soumet la Municipalité en vue d'aménager la route cantonale en traversée de localité de la Vallée, et les routes communales du Grand-Pré et de Jolimont. Ces projets routiers sont menés en parallèle au développement du plan de quartier « Gare Nord – Schenk », objet du préavis 2016-2021 / N°10, déposé simultanément avec celui-ci.

#### 1. PREAMBULE

La réalisation du PQ « Gare Nord – Schenk » induit une reconfiguration importante de ses espaces routiers adjacents ou internes. Les projets routiers ont été développés en parallèle à l'étude du plan de quartier, et ont fait l'objet d'une coordination étroite. Ainsi, deux procédures de planifications routières sont menées simultanément avec celle du PQ :

- > la procédure OFROU (bretelle A1 et route cantonale jusqu'au – et y compris – le giratoire d'accès au site Schenk ;
- > les routes cantonale et communales : l'aménagement de la route de la Vallée, depuis le giratoire d'accès au site Schenk (giratoire non-compris) jusqu'au pont CFF, et l'aménagement de la desserte interne du quartier par le nouveau chemin du Grand-Pré (ci-après chemin du Grand-Pré) ainsi que de la route de Jolimont.

Le présent préavis concerne les projets routiers cantonaux (route de la Vallée), et communaux (route de Jolimont et chemin du Grand-Pré). Le projet routier porte sur :

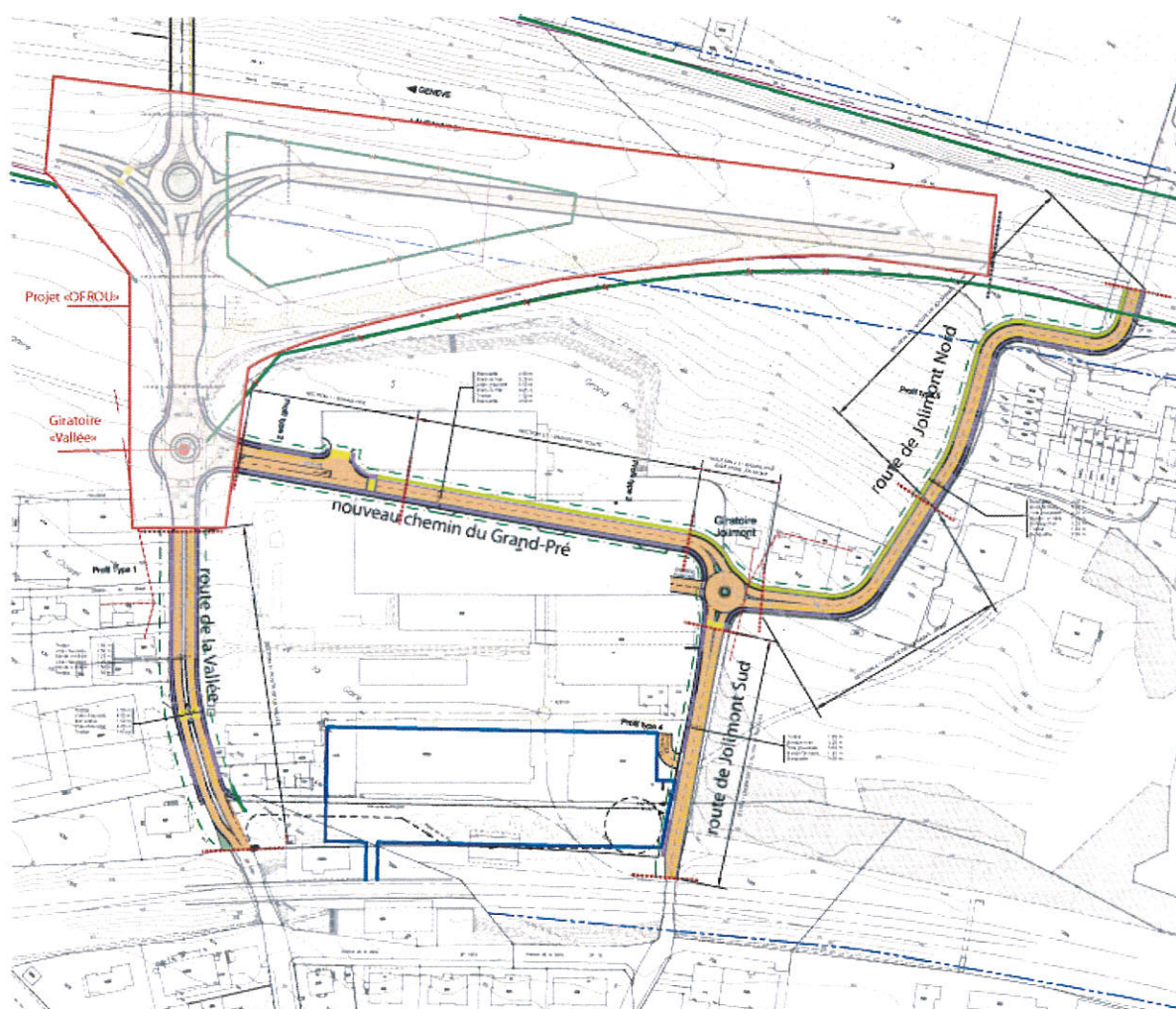
- > l'aménagement de la **route de la Vallée**, entre le carrefour d'accès au PQ, dit giratoire de la Vallée, et le passage inférieur CFF (PI), dit PI de Gimel ;
- > l'aménagement du nouveau **chemin du Grand-Pré**, entre le carrefour d'accès au PQ, dit giratoire de la Vallée, et la route de Jolimont ;
- > l'aménagement de la **route de Jolimont** sur les communes de Rolle et Mont-sur Rolle entre le PI CFF et le passage supérieur de l'A1.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le PQ Gare Nord – Schenk fixe les principes d'accès aux différentes zones :

- > le principe d'accès à la zone industrielle, par le nouveau chemin du Grand-Pré ;
- > le principe d'accès à la place de la Gare réservé aux transports publics, aux transports liés à l'exploitation de la gare et de l'infrastructure ferroviaire, aux cyclistes, aux éventuels taxis, aux véhicules d'urgence, à la livraison des commerces situés dans la zone de centre, aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux usagers des places de stationnement existantes en surface (P+R, visiteurs et dépose-minute) tant que celles-ci sont maintenues ;
- > les principes d'accès aux parkings souterrains, P+R y compris, par le chemin de Jolimont.

Ces principes d'accessibilité demandent une adaptation des profils des routes et chemins existants, en lien avec les charges de trafic qu'ils seront amenés à recevoir, ou avec les aménagements rendus nécessaires.



*Extrait du plan de situation des projets routiers (bureau Monod-Piguet+associés).*

### **Aménagement de la route de la Vallée**

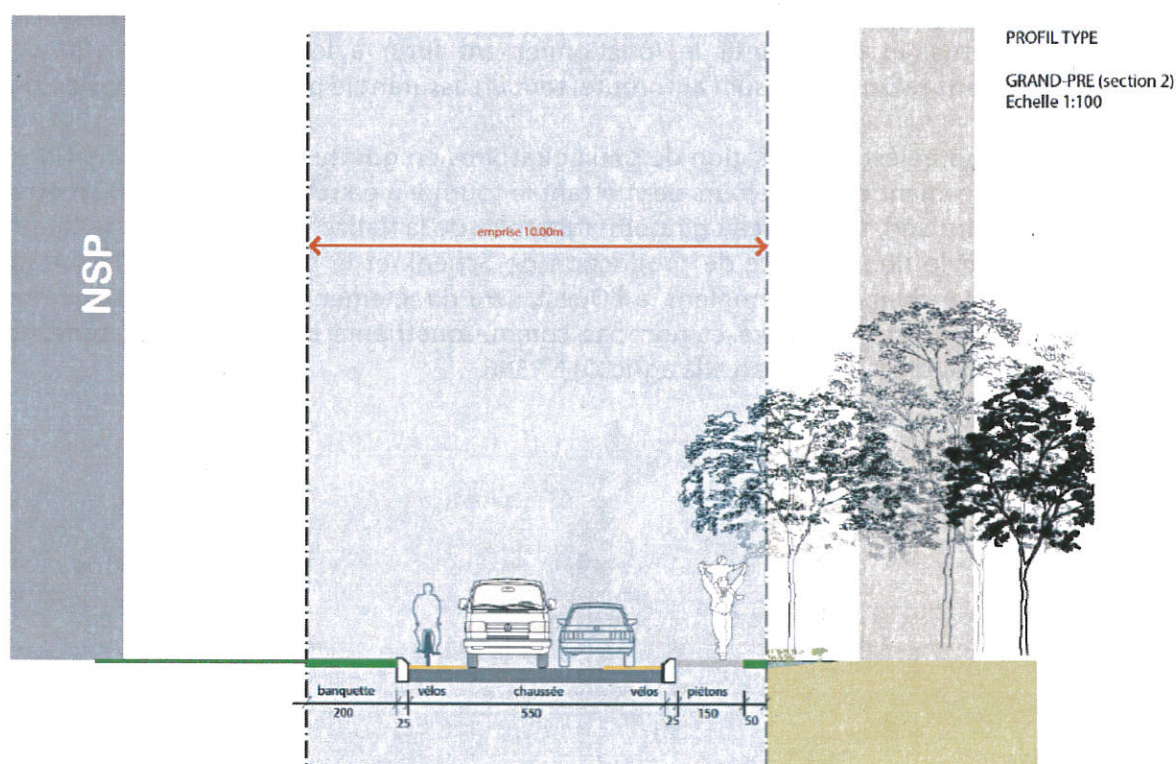
L'aménagement concerne le tronçon compris entre le nouveau giratoire de la route de la Vallée (accès au quartier) et le passage sous-voies CFF (PI de Gimel). Sur ce tronçon, le projet est essentiellement caractérisé par la création d'une bande centrale assurant les fonctions suivantes :

- > mise à disposition, hors du flux du trafic principal, sans emprise sur la voie de circulation descendante de la route de la Vallée, d'un espace de stockage pour les bus accédant à la place de la Gare en provenance de la jonction autoroutière ;
- > mise à disposition d'une zone de « balayage » des bus sortant de la place de la Gare en tourner-à-droite, également sans emprise sur la voie de circulation descendante de la route de la Vallée ;
- > possibilité d'implantation d'îlots de protection pour la traversée piétonne de la route de la Vallée (route cantonale en agglomération).

L'aménagement d'une bande cyclable est réalisé dans le sens montant en direction de la jonction autoroutière.

Le carrefour d'accès au PQ Gare Nord-Schenk, soit route de la Vallée / nouveau chemin du Grand-Pré, est aménagé en giratoire de 28 m de diamètre avec une voie d'entrée sur chaque branche et une voie de circulation à l'anneau. A noter que ce giratoire fait partie du projet de l'OFROU. Le carrefour d'accès à la place de la Gare intègre les équipements de régulation lumineuse facilitant les conditions de circulation des bus (mise en place de feux en automne 2014, avec régulation prioritaire en faveur des bus).

### Aménagement du nouveau chemin du Grand-Pré



La variante retenue par les Communes de Rolle et Mont-sur-Rolle consiste en une mise en œuvre de routes communales, régime 50 km/h, avec la réalisation d'un giratoire au carrefour chemin du Grand-Pré / route de Jolimont et l'aménagement de bandes cyclables sur ces deux axes.

Le tronçon Ouest du chemin du Grand-Pré entre le giratoire Vallée et l'accès au NSP est aménagé avec une voie de présélection de tourner-à-gauche. De plus, un plateau surélevé est aménagé pour identifier l'itinéraire de mobilité douce entre la Gare CFF, le quartier immobilier et le NSP. Le carrefour entre le chemin du Grand-Pré et la route de Jolimont est

aménagé sous la forme d'un giratoire franchissable, dit giratoire de « Jolimont », dont l'une des branches dessert le parking nord du quartier immobilier.

### **Aménagement de la route de Jolimont, au Nord des voies CFF**

Le tronçon Nord de la route de Jolimont, sis sur les Communes de Rolle et de Mont-sur-Rolle, est aménagé de la même manière que le chemin du Grand-Pré, et complété par le marquage d'une bande cyclable de 1.50 m de largeur, sens montée.

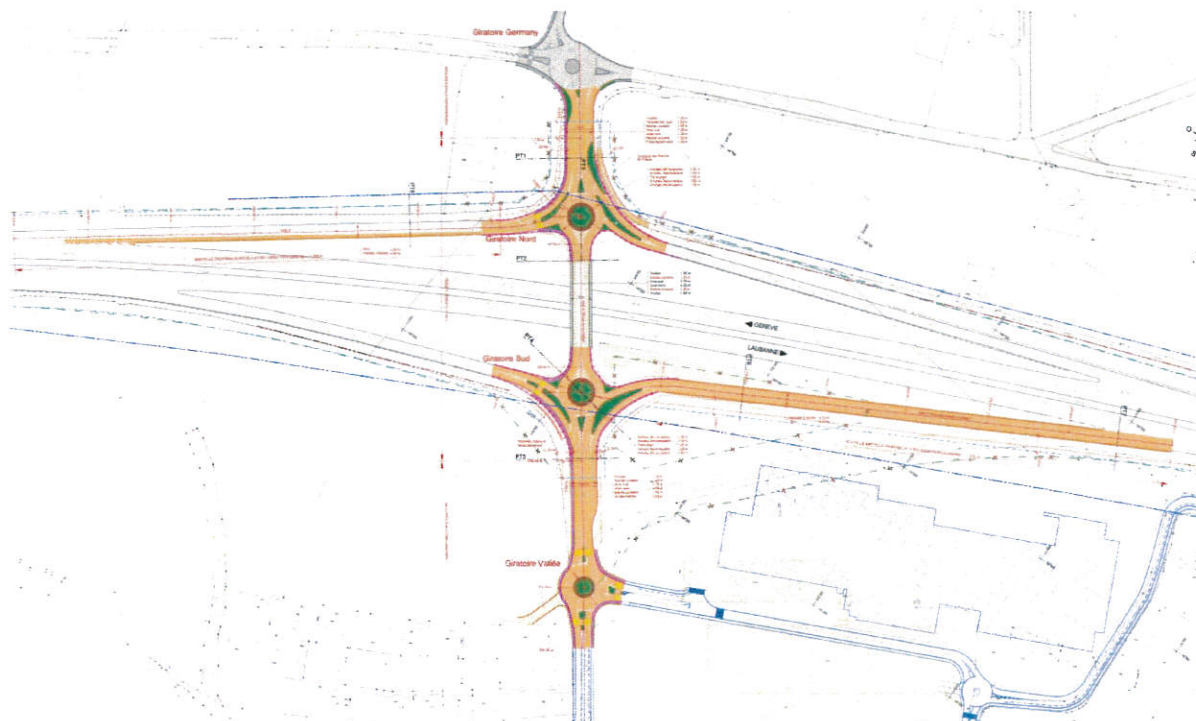
Le tronçon Sud du chemin de Jolimont, entre le carrefour Grand-Pré / Jolimont et le passage sous-voies CFF, présente un trottoir aménagé le long du futur quartier IMMO, sous la forme de trottoir continu au droit des accès aux différents parkings souterrains du projet IMMO et du P+R.

### **3. PROCEDURE LIEE : réaménagement de la jonction de Rolle (OFROU)**

La bretelle d'accès à l'autoroute direction Lausanne est actuellement décalée au Sud de l'autoroute. En effet, la parcelle N° 1018, propriété actuelle de Schenk SA (anciennement propriété Zosso) est prise entre la bretelle d'entrée de l'autoroute et l'autoroute. Cette situation date de la construction de l'autoroute, au début des années 60, les problèmes fonciers n'ayant pu être résolus à cette époque.

Les objectifs du projet de modification de la jonction de Rolle sont d'améliorer le fonctionnement actuel et de garantir le fonctionnement futur à long terme de la jonction autoroutière, sans refoulement sur l'autoroute, tout en assurant le passage des lignes de bus.

La solution adoptée est la réalisation de deux giratoires en goutte sur les carrefours Nord et Sud, en remplacement des carrefours permettant le tourner à gauche. A environ 100 mètres à l'aval du giratoire Sud, un nouveau giratoire (giratoire de la Vallée) permettra par sa branche Est de desservir le nouveau site de production de Schenk et le futur quartier d'habitation « Gare Nord ». Le chemin de Famolens, à l'Ouest, sera directement raccordé sur le giratoire, selon un statut de chemin privé et non pas comme quatrième branche du giratoire, tout comme le chemin d'accès à la parcelle agricole N° 366.



Le projet de modification de la jonction de Rolle a fait l'objet d'une enquête publique du 8 décembre 2015 au 25 janvier 2016. 30 oppositions ont été reçues, lesquelles sont traitées par l'OFROU et le DETEC.

#### **4. REALISATION**

##### **A court terme :**

Le giratoire Sud de la jonction autoroutière doit être réalisé en première phase, en parallèle au déplacement de la rampe d'accès. Ce réaménagement devra être effectif pour permettre d'optimiser le développement du secteur nord de la gare de Rolle.

La réalisation du nouveau chemin du "Grand-Pré" et de son raccordement à la route de la Vallée doit être coordonnée avec le développement du PQ. Un aménagement provisoire pourrait être envisagé à court terme pour garantir l'accès au nouveau site de production Schenk et gérer le trafic de chantier lié au projet immobilier.

##### **A moyen terme :**

Le carrefour Nord de la jonction autoroutière sera à nouveau saturé à l'horizon 2020-2025 (insertion difficile sur la route de l'Etraz) et la réalisation du giratoire recommandé sera nécessaire. La route de la Vallée pourrait être réaménagée à cet horizon, une fois le PQ en service.

#### **5. FINANCEMENT**

A noter que le projet OFROU fait l'objet d'une convention entre le Canton, la Région, Schenk SA et la Commune de Rolle. Cette convention fixe l'engagement de chacune des parties à participer au financement de l'ouvrage, ainsi que la clé de répartition des frais.

Le principe de répartition des frais induits par la réalisation des projets routiers (objets du présent préavis) est également fixé par convention entre les propriétaires inclus dans le PQ Gare Nord – Schenk et la Commune de Rolle. A noter que la Commune de Mont-sur-Rolle s'est engagée, sous réserve de l'approbation de son Conseil communal, à participer aux frais d'aménagement de la route de Jolimont et chemin du Grand-Pré.

#### **6. ASPECTS FONCIERS**

L'actuel chemin du Grand-Pré fait l'objet de la parcelle N° 1438, inscrite au domaine privé de la Commune de Rolle. Cette parcelle sera échangée contre une surface équivalente issue de la parcelle propriété de Schenk SA (parcelle 427), pour être cédée au Domaine Public.

Rolle et Mont-sur-Rolle procéderont à une rectification de limites communales, par échange m<sup>2</sup> pour m<sup>2</sup>, permettant la réalisation de la route de Jolimont Nord, de manière à ce que chaque tronçon ait son assiette entièrement sur sa propre commune.

Le plan des emprises nécessaires à l'élargissement du DP ainsi que la modification de la limite territoriale, établi par le bureau de géomètre Belotti à Rolle, précise les surfaces à transférer. Ce plan a été produit pour la mise à l'enquête publique, à titre indicatif. La procédure d'expropriation sera menée dès l'approbation définitive du projet par le Département compétent.

**7.****ENQUÊTE PUBLIQUE**

Ce projet a été mis à l'enquête en parallèle au dossier de plan de quartier (première enquête), du 22 novembre au 21 décembre 2014. Aucune opposition n'a été déposée.

Une remarque de riverains, concernant le débouché du chemin de Famolens, a été prise en compte. Cette remarque a été traitée dans le cadre du projet autoroutier (projet OFROU).

\* \* \* \* \*

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :





## C O N C L U S I O N S

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011 - 2016 / N° 11 de la Municipalité du 29 septembre 2016,  
entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Valide le projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré, le dossier tel que soumis à l'enquête publique du 22 novembre au 21 décembre 2014 ;
2. Autorise la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil Communal concernant cet objet.

\* \* \* \* \*

Approuvé par la Municipalité en séance du 4 octobre 2016

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

|                                                                                                                                               |                                                                                     |                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La Vice-présidente</p>  <p>Françoise Tecon-Hebeisen</p> |  | <p>Le Secrétaire</p>  <p>Pascal Petter</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

1<sup>ère</sup> séance de la Commission Permanente d'Urbanisme : selon calendrier

Municipal(e) délégué(e) : Mme Françoise Tecon-Hebeisen

|                                                                                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|  | <b>ANNEXES</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|

Annexes au Préavis 2016 – 2021 / N°11 :

1. Extrait (réduction) du plan « Situation de l'aménagement routier »
2. Projet de plan des emprises et modification de la limite territoriale

Annexes disponibles sur le site Extranet (voir « Procédure « Connexion Extranet ») :

3. Dossier d'enquête comprenant :
  - Le rapport technique et ses annexes ;
  - Le plan de situation des aménagements routiers, échelle 1 :500
  - Profils types, échelle 1 :50
  - Profil en long, route de la Vallée, échelle 1 :100/1000
  - Profil en long, chemin du Grand-Pré, échelle 1 :100/1000
  - Profil en long, route de Jolimont, échelle 1 :100/1000
4. Projet de plan des emprises et modification de la limite territoriale, échelle 1 :1000